

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



Ministère de l'Énergie et du Pétrole



Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC)

ADDITIF N°1

AU

Demande de Cotation à Compétition Ouverte DCCO N° : 16/CAE/2026

**Pour l'acquisition et installation d'une infrastructure serveur pour la gestion
des compteurs intelligents.**

Source de financement : Budget du Groupe-SOMELEC

1) Préambule

Suite à la demande de certains candidats, la commission des achats d'exploitation de la SOMELEC réunie le 26 mai 2026, a procédé aux modifications objet du présent additif à la DCCO N°16/CAE/2026.

2) **Article 1 : Date et heure limites fixées pour le dépôt des offres**

Le contenu de l'article 6 de la Partie : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte est remplacé par ce qui suit :

« Aux fins de **remise des offres**, uniquement, l'adresse de l'Autorité contractante est la suivante :

Conseiller Spécial Chargé des Marchés du Groupe- SOMELEC

Groupe-SOMELEC

Avenue Boubacar Ben Amer, BP : 355, 4eme étage.

Tel. +222 45 25 67 83, Email : emsomelec@gmail.com

Nouakchott, Mauritanie

La date et l'heure limite de remise des offres sont les suivantes :

Date : Mardi 09/06/2026

Heure : 12 :00 heures Heure locale

Toute offre qui n'est pas reçue à l'endroit, à la date et à l'heure indiqués ci-dessus ne sera pas acceptée.

3) **Article 2 : Date et heure d'ouverture des offres**

Le contenu de l'Article 7 de la Partie 1 : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte est remplacé par ce qui suit :

Les plis fermés contenant les offres techniques et les offres financières seront ouverts en séance publique de la Commission des Achats d'Exploitation (CAE) le

Mardi 09/06/2026 à 12 :30 heure locale à l'adresse ci-après :

« **Siège de la Direction Générale de la SOMELEC- société mère**

Salle de réunion 4-ème étage

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Nouakchott (Mauritanie) »

Les Soumissionnaires intéressés sont autorisés à assister à la séance d'ouverture des offres.

4) **Article 3 : Ordre de priorité**

Les dispositions du présent additif priment sur celles de la Demande de cotation à compétition ouverte.

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES ACHATS D'EXPLOITATION DE LA
SOMELEC-Mère**

Khroumbaly LEHBIB